

Fiche d'entretien Triumph Street Triple 675 675

Street Triple 675 (2007) · 107 ch (79 kW)

Années : 2007–2012 Document généré le : 12 octobre 2026

Caractéristiques techniques

Essence

Code moteur : Triumph 675 triple

675 cm³

Manuelle 6

Planning d'entretien

≈ : repère estimé — l'indicateur d'entretien du véhicule fait foi.

OPÉRATION	ÉCHÉANCE	
Vidange et filtre à huile	≈ 16 000 km ou 1 an	Huile moto 4 temps homologuée JASO MA ou MA2 (JASO MB sur les scooters) : une huile auto « économie d'énergie » fait patiner l'embrayage à bain d'huile. Vidanger plus souvent en usage urbain ou sur circuit.
Liquide de frein	Tous les 2 ans	Remplacer le liquide des deux circuits (et de l'embrayage hydraulique s'il y en a un), quel que soit le kilométrage ; un liquide foncé a absorbé de l'humidité.
Huile de fourche	≈ 30 000 km	Vidange de la fourche et contrôle des joints spi ; un film d'huile sur les tubes signale un joint à remplacer avant qu'il ne souille l'étrier de frein.
Kit chaîne (chaîne, pignon, couronne)	≈ 25 000 km	Graisser et contrôler la tension tous les 500 à 1 000 km et après la pluie ; remplacer chaîne, pignon et couronne ensemble quand la chaîne ne tient plus sa tension ou que les dents sont crochues.
Bougies d'allumage	Tous les 24 000 km	Remplacer le jeu complet ; des bougies usées augmentent la consommation et les ratés d'allumage.
Filtre à air	Tous les 24 000 km	À remplacer plus souvent en usage poussiéreux.
Jeu aux soupapes	Tous les 24 000 km	Contrôle et réglage si nécessaire, souvent avec les bougies ; un jeu trop faible brûle les soupapes, un jeu trop grand rend le moteur bruyant.
Liquide de refroidissement	Tous les 3 ans	Remplacer le liquide et contrôler les durites et le radiateur ; vérifier le niveau à froid entre deux révisions.

Suivi des entretiens réalisés

Échéances et coûts indicatifs : adaptez le suivi à votre motorisation, à votre usage et aux préconisations constructeur.

Planning complet et mises à jour : <https://auto-karnet.com/fr/entretien/triumph/street-triple-675/street-triple-675-2007-2012/675-107>